Le blog d'économoclaste

Initiative à suivre

Nous avons reçu un mail nous informant du lancement d'une association et d'un site de réflexion économique animé par des étudiants.

Voici le mail :

Bonjour,
Lecteur assidu de votre site, économoclaste, je me permets de vous contacter afin de vous présenter notre association nouvellement créée:Vox Economica .

Vox Economica est un groupe de réflexion économique étudiant, regroupant des étudiants en économie, mais aussi gestion et sciences politiques de Dauphine, HEC, Sciences Po et d'autres Universités et Grandes Ecoles françaises et étrangères. Nous souhaitons apporter notre pierre à l'édifice des futurs débats et programmes économiques qui vont se dessiner en vue de l'élection présidentielle de 2012.

Malgré notre situation de "nouveau né" dans le milieu de la réflexion et de l'analyse économique, notre équipe est extrêmement motivée, dynamique et prête à faire tout son possible pour aider à rendre le débat économique plus intelligible en France.
Nous prévoyons de nombreuses interventions d'hommes politiques ou personnalités économiques au travers de notre site internet pour les semaines et les mois à venir. Ainsi, nous souhaiterions pouvoir discuter avec vous, savoir si notre projet vous intéresse, et pouvoir envisager pourquoi pas de participer avec nous à des réunions et entretiens avec diverses personnalités, en nous apportant toute votre expertise économique. De plus, nous serions honorés de pouvoir publier un ou plusieurs de vos articles ou éditos dans une rubrique réservée à nos partenaires.

Economiquement
L'équipe de Vox Economica

J'ai parcourule site (pas encore très fourni, ce qui est normal). Le principe me semble sympa.

Vous pouvez y jeter un coup d'oeil et suivre son évolution. Ça pourrait être bien, en effet.

Copyright : StÃ©phane MÃ©nia - 2011-10-17 20:48:25
Creative Commons Deed

Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale 2.5

Vous êtes libres :

* de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
* de modifier cette création

Selon les conditions suivantes :

Paternité. Vous devez citer le nom de l'auteur original.

Pas d'Utilisation Commerciale. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

* A chaque réutilisation ou distribution, vous devez faire apparaître clairement aux autres les conditions contractuelles de mise à disposition de cette création.
* Chacune de ces conditions peut être levée si vous obtenez l'autorisation du titulaire des droits.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage privé du copiste, courtes citations, parodie...)

Ceci est le Résumé Explicatif du Code Juridique (la version intégrale du contrat).
http://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.5/